DECLARATION LIMINAIRE

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION DES SERVICES DECONCENTRES DES SERVICES JUDICIAIRES DE LA COUR D'APPEL DE CAEN EN SA FORMATION SPECIALISEE

18 novembre 2026

Madame la Secrétaire générale, représentante du Premier président,

Mesdames, Messieurs,

En cette dernière instance de la mandature, il est important de prendre la mesure de la désillusion des personnels du ressort :

Que ce soit au niveau de l'ergonomie des matériels et des bureaux, où l'on remarque de fortes inégalités entre les juridictions dans la fourniture de matériels adaptés et où certains agents se voient réduits à devoir acheter des claviers ou des sièges ergonomiques sur leurs propres deniers. Au-delà de ces exemples il faut remettre en question l'accueil des personnels en situation de handicap au sein de nos juridictions, malgré les efforts importants consentis par le SAR, la traduction des préconisations au sein des juridictions est toujours insuffisante.

Que ce soit au niveau des risques psychosociaux, avec une charge de travail exponentielle qui épuise des personnels qui subissent déjà un climat d'incertitude au quotidien : sur leur déroulé de carrière, sur leurs attributions, sur les formations qui ne sont pas toujours adaptées aux besoins, sur des changements de service qui les font passer d'un contentieux à un autre en pleine instauration d'un choc numérique qui ressemble de plus en plus à une chimère évoquée par un garde des sceaux assurant une fin de règne interminable.

Ne parlons pas de l'évocation de la nouvelle direction des victimes et usagers, qui pourrais couper les personnels des juridictions de leur direction d'origine et de leurs collègues en intégrant les personnels des SAUJ au sein de cette nouvelle création dont l'intérêt, aussi bien pour les personnels que pour lesdites victimes et usagers semble loin d'être évident...

Au niveau des RPS il est impossible de ne pas faire entendre l'inquiétude des personnels du TJ de LISIEUX, qui sont toujours dans l'incertitude du retour de leur directrice, sur lequel l'administration entretient un flou très inquiétant. Où de la situation de Cherbourg où un accident de sureté important a eu lieu il y a trois semaines et où les personnels craignent une nouvelle explosion de violences à leur encontre.

Il est aussi nécessaire de parler du découragement des assistants de prévention, alors que nous réclamions une professionnalisation de la fonction on ne peut que constater que les décharges promises sont uniquement théoriques et que malgré les formations dispensées par le SAR l'exercice de cette fonction est un sacerdoce et que les démissions se multiplient.
Enfin, le vieillissement des effectifs traduit un mal être salarial, il est de plus en plus fréquent de voir des personnels reculer leur départ en retraite, parfois jusqu'à 69 ans.
Cette situation déplorable est une source inépuisable de maladies professionnelles et de pathologies dues à un maintien dans l'emploi au-delà de ce qui est humainement acceptable, qui plus est dans les conditions catastrophiques que nous avons déjà évoquées.

Notre organisation, l'UNSA SJ, a toujours été en pointe sur ces questions, notre participation aux CSA formation spécialisée, notre investissement lors des réunions préparatoires et lors des visites de sites font honneur à notre slogan : défendre ceux qui font tenir la justice. Seule une représentativité suffisante à l'issue de la prochaine échéance électorale nous permettra de poursuivre un combat acharné contre ces maux qui touchent l'ensemble des personnels de ce ressort, toutes catégories confondues.

Les représentants UNSa Sj de la cour d'appel de Caen